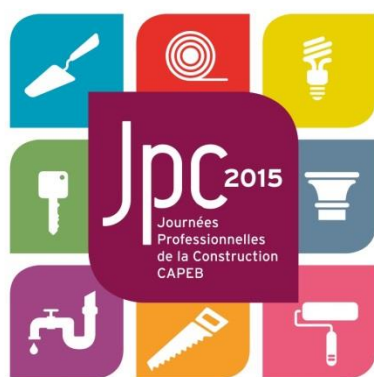


JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION 2015



UNA COUVERTURE PLOMBERIE CHAUFFAGE DE LA CAPEB

CONFÉRENCE DE PRESSE

MARDI 9 JUIN 2015

Les Journées Professionnelles
de la Construction 2015 se dérouleront
jeudi 25, vendredi 26 et samedi 27 juin à :

MARSEILLE CHANOT
Rond-Point du Prado
13008 Marseille

www.marseille-chanot.com

LE PRESIDENT

Bruno GAL
Président de l'UNA
Couverture-Plomberie-Chauffage

Suite à son élection le 10 avril 2013 par les délégués de la CAPEB réunis en Assemblée générale, 2014 sera donc ses troisièmes JPC.

Pour mémoire, Bruno GAL a été désigné conseiller professionnel du président précédent et avait la charge des dossiers gaz.

Membre du comité de pilotage depuis la création de la marque, il suit de très près la qualification ECO Artisan, dont les pionniers sont souvent issus des métiers de la plomberie.

Son entreprise de chauffage est située à Alès dans le Gard, ville où il est né en 1958. Il emploie aujourd'hui 3 salariés, dont son épouse.

LES 6 CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Philippe BERGUGNAT

Conseiller Professionnel Plombier-Chauffagiste

L'entreprise de chauffage et sanitaire que cet ECO Artisan dirige en Dordogne emploie 4 salariés et un apprenti.

Il s'occupe au sein de l'UNA des dossiers gaz, fioul, bois et du groupe de travail Service assistance.

Il représente l'UNA dans plusieurs entités : Qualifioul, RAGE bois, RAGE ventilation, QUALIBAT, CNPG, CNTQ, Qualit'EnR et Qualigaz.

Il est administrateur de la CAPEB Dordogne.



Jean-Luc CANNÉE

Conseiller Professionnel Couvreur

Artisan couvreur, il emploie 4 salariés. Il a été élu président de la CAPEB régionale d'Ile de France, il est maintenant adhérent de la CAPEB Grand Paris.

Au sein de l'UNA, il s'occupe de nombreux dossiers dont la santé-sécurité, via OPPBTP et IRIS-ST, RAGE et le photovoltaïque. Il est membre du CSTB.



Frédéric CABOT

Conseiller Professionnel Plombier-Chauffagiste

Son entreprise appelée « l'énergie en mouvement » et qualifiée ECO Artisan est située à Viriat dans l'Ain ; il emploie un salarié et forme un apprenti.

Son activité principale est le chauffage, les énergies renouvelables et la couverture. Ses activités secondaires sont la zinguerie sanitaire, la rénovation énergétique et la salle de bain.

Au sein de l'UNA, il suit les dossiers « déchets », santé-sécurité via IRIS-ST, accessibilité via Handibat et enfin les énergies Bois. Il représente la CAPEB à QUALIFIOUL.



José FAUCHEUX

Conseiller Professionnel Couvreur

Cet ECO Artisan emploie aujourd'hui 20 salariés.

Son entreprise de couverture-zinguerie est spécialisée dans la restauration du patrimoine. Vingt-cinq apprentis ont déjà été formés par son entreprise, située dans l'Aisne.

Président de la CAPEB départementale de l'Aisne, Il représente les couvreurs dans de nombreuses instances et s'occupe du dossier Amiante, DTU, RAGE, Patrimoine... Il est aussi membre d'IRIS-ST



François KLOEPPER

Conseiller Professionnel Plombier-Plombier Chauffagiste

Son entreprise de chauffage sanitaire et électricité, qualifiée ECO Artisan, est située dans le Haut Rhin et emploie 40 personnes. La climatisation, la couverture et la zinguerie constituent les activités secondaires de sa société.

Dans sa région, il est président de la CAPEB CENTRE ALSACE.

Au sein de l'UNA, Il est en charge des dossiers Qualit'EnR (QualiCET et Qualipac) et plus généralement des fluides frigorigènes. Il est administrateur de l'AFPAC et de l'ATITA et il représente la CAPEB à l'AICVF, l'AFF, au Bureau de l'AFCE, le DTU PAC, le CNLE et CERTITA



Pierre MAS

Conseiller Professionnel Plombier-Chauffagiste

En Haute-Garonne, 12 personnes travaillent pour son entreprise spécialisée en chauffage et en énergies renouvelables.

Il s'occupe au sein de l'UNA des dossiers concernant le solaire thermique et le solaire photovoltaïque.

Il représente également la CAPEB auprès de : GS 14, RAGE PV, Qualibat, Qualigaz, Certita et ECO Artisan. Il est aussi trésorier de Qualit'EnR.



PRÉSENTATION DE L'UNA

LE RÔLE DES UNA AU SEIN DE LA CAPEB

La CAPEB regroupe en son sein 8 Unions Nationales Artisanales qui défendent et représentent les métiers de l'artisanat du bâtiment.

- Couverture-Plomberie-Chauffage
- Équipement Electrique et Electrodomotique
- Maçonnerie-Carrelage
- Charpente-Menuiserie-Agencement
- Peinture-Vitrierie-Revêtements
- Métiers et Techniques du plâtre et de l'isolation
- Serrurerie-Métallerie
- Métiers de la Pierre

Au sein de chaque Union Nationale Artisanale, le Président élu et ses conseillers professionnels élaborent, sur la base des propositions faites par les CAPEB départementales et leurs sections professionnelles, la politique de leur profession lors de conseils et de réunions de concertation. Les sections départementales constituent le premier échelon de la politique professionnelle. Elles détectent les besoins des artisans et les font remonter à la CAPEB nationale sous forme de préconisations.

Les domaines de compétences des UNA sont :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique professionnelle au sein de la filière
- La promotion et la représentation des métiers
- L'anticipation des évolutions des métiers
- La prospective professionnelle et la conquête des marchés.
-

Plusieurs fois par an, les présidents d'UNA se réunissent au sein du Conseil des Professions, présidé par le Président de la CAPEB, afin d'examiner les actions et les projets communs aux différentes professions. Une politique cohérente est ainsi définie et mise en application.

LES ACTIONS PHARES DE L'UNA CPC

Vers une simplification de l'accès aux qualifications RGE

Dans le cadre de l'application de l'éco-conditionnalité, les artisans plombiers chauffagistes sont confrontés à une multiplicité de qualifications « RGE » à détenir, notamment liées à l'installation d'équipements fonctionnant aux énergies fossiles et aux énergies renouvelables.

Alertée par ses délégués lors des Journées Professionnelles de la Construction organisées à Clermont Ferrand en septembre 2014, l'UNA a contribué activement aux travaux menés par la CAPEB, la FFB, QUALIBAT, QUALIT'EnR et QUALIFELEC, qui ont conduit à proposer aux Pouvoirs Publics une série de mesures de simplification et d'harmonisation.

L'objectif est clairement de simplifier le dispositif pour rendre les qualifications RGE plus accessibles au plus grand nombre des artisans plombiers chauffagistes tout en maintenant les exigences de qualité attendues par les maîtres d'ouvrage.

Un atelier spécifique organisé lors de ces Journées Professionnelles de la Construction viendra détailler les sept propositions identifiées et leurs impacts sur l'accès aux qualifications concernées.

Fluides frigorigènes et inspection périodique des systèmes de climatisation

Suite à la parution du nouveau règlement européen « F-Gaz » relatif à l'utilisation des fluides frigorigènes et applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, l'UNA a participé au sein de l'AFCE (Alliance Froid Climatisation Environnement) à l'élaboration de deux brochures d'accompagnement.

Celles-ci, portant sur « les devoirs de l'opérateur et du détenteur d'équipements » et sur « les devoirs des distributeurs d'équipements pré-chargés », ont été diffusées au sein du réseau CAPEB. Soulignons que la principale disposition de ce règlement qui impacte les installateurs est la restriction de vente des équipements pré-chargés en fluide frigorigène qui nécessite pour leur installation et/ou mise en service, le recours à une entreprise titulaire de l'attestation de capacité.

Par ailleurs, l'UNA a participé aux travaux organisés par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, visant à modifier la réglementation relative à l'inspection périodique des systèmes de climatisation et des PAC réversibles. Comme lors de la préparation de cette réglementation en 2010, l'UNA a de nouveau demandé à ce que les systèmes visés faisant l'objet d'un entretien annuel soient dispensés de l'inspection par un technicien indépendant certifié. Les nouveaux textes sont attendus prochainement.

GrDF : un partenariat remis au goût du jour

Du fait de ses missions, GrDF mobilise, depuis sa création en 2007, les acteurs de la filière gaz autour des atouts énergétiques du gaz naturel et développe des offres commerciales adaptées à ses différents marchés.

La première convention signée le 5 juin 2009 entre la CAPEB et GrDF visait à favoriser la promotion du gaz naturel mais aussi les actions en faveur du développement du réseau gaz naturel, de la qualité et de la sécurité des installations.

A son issue, un besoin de renforcer les liens entre les deux entités s'est fait ressentir dans un contexte de concurrence accrue entre les énergies et de montée en puissance du dispositif RGE.

Un nouveau partenariat CAPEB/GrDF a été conclu en mars 2015. Au-delà de la nécessaire mise en contact des interlocuteurs locaux, indispensable pour assurer la diffusion de l'information sur les évolutions d'ordre technique et/ou réglementaire impactant le raccordement, ce partenariat insiste plus particulièrement sur des outils dédiés aux installateurs : site InstalGaz, « labs » visant à permettre à la CAPEB de participer à la construction de gammes de solutions à destination des clients ou encore diffusion de l'information relative au déploiement du projet Gazpar.

Par ailleurs, les partenaires envisagent la réalisation d'actions conjointes dans le domaine de l'efficacité énergétique, intégrant la marque ECO Artisan® créée par la CAPEB.

NF DTU 40.211 : une refonte attendue

L'UNA a participé à la rédaction du DTU 40.211 « Tuiles de terre cuite à emboîtement à pureau plat ». Publié en avril dernier, il détaille les prescriptions relatives à l'établissement du support de la couverture, à la valeur des pentes à respecter, à la fixation des tuiles (assemblage sans fixation supplémentaire, fixations en plein carré...).

Les modifications apportées répondent également aux préoccupations de tenue au vent des ouvrages qui découlent des campagnes d'essais menées en soufflerie climatique ainsi que de l'analyse de l'expérience. Les exigences concernant les écrans de sous-toiture sont également traitées.

Le DTU précise que la mise en place d'un écran souple doit être mentionnée dans les documents particuliers du marché et indique aussi les valeurs des sections de ventilation des éléments de couverture qui intègrent les écrans hautement perméables à la vapeur d'eau



Derniers chiffres 2015 :

Nombre total de qualifications RGE RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT
(source Qualibat) = **47 500** dont :

- 37 700 en performance énergétique
- 9 800 en énergie renouvelable

Nombre d'ECO ARTISAN = **8 500**

Nombre d'entreprises en démarche de formation FEEBAT = **30 000**



Derniers chiffres 2015 :

Nombre de formations FEEBAT réalisées en 2014 = **64 700**

Soit un potentiel d'environ 33 000 responsables techniques formés (hormis pour le module RENOVE deux formations FEE Bat sont nécessaires pour former un responsable technique dans le cadre du dispositif RGE)

Objectifs FEEBAT pour 2015 : **30 000** entreprises formées

Pour Rappel

Objectifs calculés en fonction de la dotation EDF :

Année	2014	2015	2016	2017
Nombre	28 000	30 000	28 000	26 000
Dotation	15 ms	15 ms	10 ms	10 millions

Pour Rappel =

Le marché de la rénovation énergétique est actuellement de **16 milliards dans le bâtiment.**

La part des travaux de rénovation énergétique pèse pour **13 %** de l'activité totale (neuf et ancien) de l'artisanat du bâtiment.

Taux d'épargne des ménages français : l'un des plus hauts d'Europe : **15,9 %**

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PROFESSION

■ Entreprises artisanales

	Entreprises ^(*)	Répartition	Auto-entrepreneurs ^(**)	Répartition
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	27 412	48 %	7 915	59 %
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	15 800	28 %	2 252	17 %
Travaux de couverture par éléments	11 429	20 %	3 042	22 %
Travaux d'étanchéification	2 524	4 %	246	2 %
Couverture Plomberie Chauffage	57 165	100 %	13 455	100 %

Source : SIRENE au 1^{er} janvier 2013 et estimation CAPEB / ACOSS

^(*) Hors auto-entrepreneur

^(**) Ayant déclaré un chiffre d'affaires

■ Non salariés des entreprises

	Non salariés ^(*)	Répartition	Auto-entrepreneurs ^(**)	Répartition
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	21 957	41 %	10 112	57 %
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	12 930	24 %	3 084	17 %
Travaux de couverture par éléments	16 766	31 %	4 051	23 %
Travaux d'étanchéification	1 817	3 %	418	2 %
Couverture Plomberie Chauffage	53 470	100 %	17 665	100 %

Source : RSI au 31/12/2013

^(*) Hors auto-entrepreneur

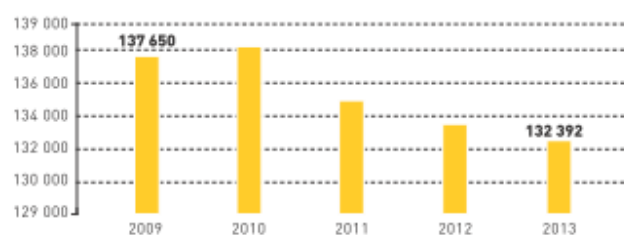
^(**) Ayant ou non déclaré un chiffre d'affaires

■ Évolution des effectifs salariés des entreprises de moins de 20 salariés

	2009	2010	2011	2012	2013
Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	49 254	48 497	47 319	46 655	45 962
Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	47 077	46 860	44 543	44 052	43 517
Travaux de couverture par éléments	33 253	34 214	33 983	33 608	33 378
Travaux d'étanchéification	8 066	8 448	8 858	9 132	9 535
Couverture Plomberie Chauffage	137 650	138 019	134 703	133 447	132 392

Source : ACOSS 2013

■ Évolution des effectifs salariés dans les entreprises de moins de 20 salariés



Source : ACOSS 2013

Le nombre de salariés dans les entreprises de Couverture Plomberie Chauffage de moins de 20 salariés a baissé de 4 % entre 2009 et 2013.

LES JOURNÉES PROFESSIONNELLES DE LA CONSTRUCTION

L'EVOLUTION DU DISPOSITIF DES CEE

Dispositif des Certificats d'économies d'énergie : début de la 3^{ème} période...

La 3^{ème} période de fonctionnement du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a démarré le 1^{er} janvier 2015 pour une période de 3 ans, avec une obligation de 700 TWh cumac imposée aux fournisseurs d'énergies.

Cet objectif, qui double l'obligation d'économie de la période précédente, doit permettre à la France de remplir ses engagements d'économies d'énergie. Les CEE doivent ainsi contribuer à remplir l'objectif, fixé par l'article 7 de la [directive européenne du 25 octobre 2012](#) relative à l'efficacité énergétique, de réaliser chaque année jusqu'en 2020 des économies d'énergie équivalentes à 1,5 % des volumes d'énergie vendus sur la période 2010-2012.

1. Le contexte réglementaire

Les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place de la 3^{ème} période des CEE sont parus en fin d'année 2014. Il s'agit des textes suivants :

- **l'arrêté du 4 septembre 2014**, précisant les éléments d'une demande de CEE et les justificatifs à archiver par le demandeur.
- **le décret n°2014-1557 du 22 décembre 2014** qui fixe les modalités de délivrance des certificats d'économies d'énergie pour la troisième période d'obligations. Il simplifie les règles relatives aux contrôles et instaure un système déclaratif dans lequel les pièces constitutives d'une demande de certificat sont établies avant le dépôt du dossier et sont archivées par le demandeur.
- **le décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014**, relatif aux obligations de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie, qui définit un seuil de ventes annuelles pour chaque type d'énergie et organise les modalités de répartition de l'objectif national entre les fournisseurs d'énergie pour la troisième période. Ce décret fixe également le niveau de pénalité financière pour les fournisseurs d'énergie ne remplissant pas leurs obligations dans le délai imparti.
- **l'arrêté du 29 décembre 2014**, relatif aux modalités d'application de la troisième période du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

2. Les opérations standardisées d'économies d'énergie

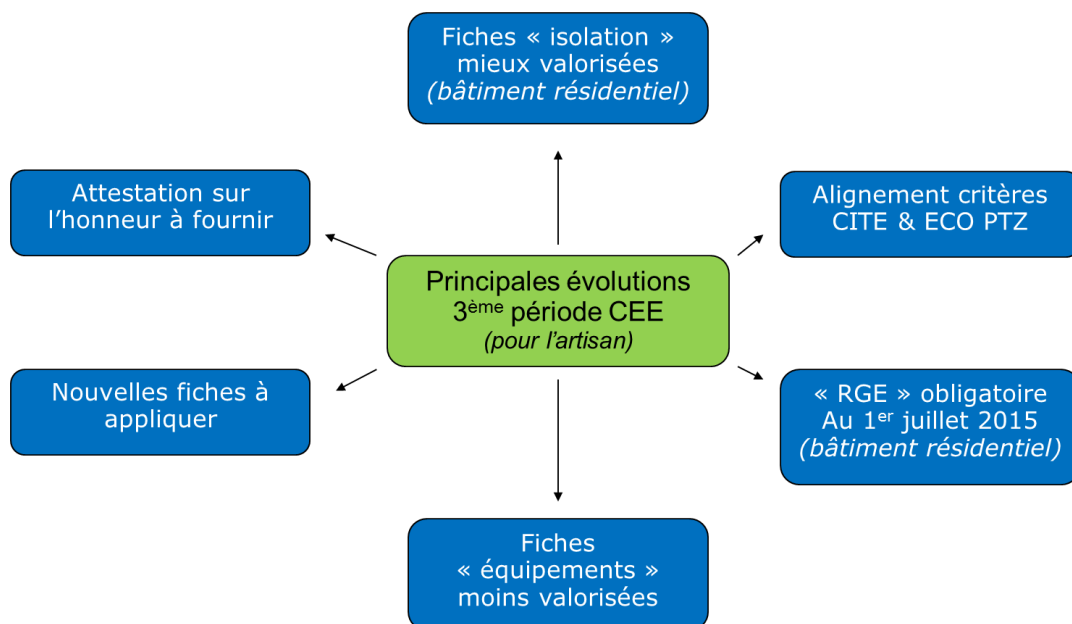
Depuis le démarrage du dispositif en 2006, un volume de 635 TWh cumac de CEE a été délivré, dont 94% pour les opérations standardisées définissant les travaux d'économies d'énergie éligibles au dispositif. Environ 74% des économies issues des opérations standardisées concernent le bâtiment résidentiel.

L'ensemble des 305 fiches d'opérations standardisées qui étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2014 ont été abrogées dans l'attente de leur révision.

Les 109 fiches d'opérations standardisées à utiliser pour les opérations engagées à partir du 1^{er} janvier 2015 ont été définies par les arrêtés des 22 décembre 2014 et 20 mars 2015. Chacune de ces nouvelles fiches est accompagnée d'un formulaire type à remplir pour attester de la réalisation des travaux concernés (« attestation sur l'honneur »).

Ces nouvelles fiches d'opérations standardisées résultent, conformément aux objectifs qui avaient été fixés par les Pouvoirs Publics, des principes de révision suivants :

- une harmonisation des fiches existantes,
- une mise à jour des données (CEREN, INSEE,...) permettant de d'actualiser la valorisation des opérations éligibles,
- une mise en conformité avec la directive 2009/125/EC sur les exigences d'écoconception applicables aux équipements (chaudières, chauffe-eau, pompes à chaleur, ventilation, moteurs électriques,...),
- un alignement des critères de performance avec ceux en vigueur dans d'autres dispositifs (CITE et ECO PTZ notamment),
- la suppression des exigences sur la certification de tous les produits (ACERMI, ACOTHERM, NF PAC,...),
- la généralisation de l'exigence « RGE » pour les professionnels réalisant des travaux dans le secteur résidentiel afin d'attester de leur qualification : cette obligation ne deviendra effective qu'à partir du 1^{er} juillet 2015,
- la mise en place d'un système déclaratif et dématérialisé permettant une réduction des délais de traitement, des coûts administratifs des demandeurs et une uniformisation du contrôle réalisé par l'administration. Le contrôle du dispositif se fera par des vérifications à posteriori sur un échantillon de dossiers.



3. Les opérations standardisées en vigueur dans le secteur du bâtiment

La CAPEB participe aux travaux menés depuis plus d'un an par l'ATEE pour réviser les fiches d'opérations standardisées relatives au secteur du bâtiment.

Toutes les fiches d'opérations standardisées relatives au secteur du bâtiment et applicables depuis le 1^{er} janvier 2015 sont consultables sur le site de la CAPEB (<http://www.capeb.fr/les-travaux-concernes>). Elles concernent principalement :

- l'enveloppe des bâtiments (isolation des murs, isolation des toitures, isolation des planchers, fenêtre ou porte-fenêtre isolante...),
- certains équipements thermiques (chaudière à condensation, pompe à chaleur, chaudière biomasse, régulation, appareil indépendant de chauffage au bois, chauffe-eau thermodynamique, émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées...),
- certains dispositifs d'éclairage (lampe fluo-compacte, lampe à LED...).

D'autres fiches en cours de révision sont amenées à paraître très prochainement. Elles concernent notamment :

- la ventilation (VMC simple flux, VMC double flux avec/sans échangeur, VMC avec détection de présence...),
- certains équipements thermiques (mini/micro-cogénération, plancher chauffant, chauffe-eau solaire...),
- certains dispositifs d'éclairage (luminaire LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes...),
- la rénovation globale des logements.

Point d'étape de la révision des fiches d'opérations standardisées relatives au secteur du bâtiment :

Etat des fiches	Nombre
Révisées	32
En cours	11
A réviser	14
Supprimées	12
Prêtes	22
TOTAL	91

La CAPEB conclut des partenariats avec certains fournisseurs d'énergie pour accompagner les artisans dans la mise en œuvre de ce dispositif (<http://www.capeb.fr/collecter-des-cee>).



LE PROGRAMME DES TROIS JOURS DE JPC POUR L'UNA CPC

JEUDI 25 JUIN

À PARTIR DE 9H00 **Accueil des délégués et visite de l'exposition**

12H30 - 14H00 **Déjeuner**

SALLE CALLELONGUE GRADINS

14H00 - 15H30

Ouverture officielle et échanges

Aux côtés du Responsable de la section CPC de la CAPEB des Bouches-du-Rhône, ce moment privilégié sera l'occasion pour le Président de l'UNA et ses Conseillers Professionnels d'échanger avec les délégués sur plusieurs sujets d'actualité qui concernent directement la profession.

15H30 - 16H30

Pause et visite de l'exposition

SALLE CALLELONGUE GRADINS

PLOMBERIE CHAUFFAGE

16H30 - 18H00

Scénarios énergétiques pour un monde en transition

Parce que le futur n'est ni complètement prévisible ni complètement aléatoire, cette séance sera l'occasion d'aider chacun d'entre nous à réfléchir à nos propres choix en tant qu'entrepreneur et acteur du système énergétique de l'avenir. Compte tenu des multiples évolutions (économiques, politiques, sociales, environnementales...) auxquelles nos sociétés aujourd'hui sont confrontées, l'UNA a sollicité le point de vue d'un énergéticien pour nous permettre, au travers de l'élaboration de plusieurs scénarios énergétiques, d'appréhender le futur et d'envisager les tendances à venir.

SALLE RIOU - ÉTAGE 2

COUVERTURE

16H30 - 18H00

Évolution du zinc en bardage

À la fois fonctionnel, esthétique et moderne le bardage zinc donne du cachet à une habitation. Préconisé pour ses nombreux avantages, il offre également de multiples possibilités de pose et associé à un système d'isolation, il apporte une réponse technique complète pour les façades. Les différentes techniques de mise en œuvre et les nouveautés liées à ce matériau seront présentées.

18H00 - 18H30

Visite de l'exposition

AUDITORIUM

18H30 - 20H00

Intervention du Président Confédéral, Patrick Liébus

VENDREDI 26 JUIN

SALLE CALLELONGUE GRADINS

PLOMBERIE CHAUFFAGE

9H00 - 10H00

Offre de services et développement d'activité

L'UNA a mis en place une réflexion sur les prestations de services à proposer par les entreprises artisanales à leurs clients. L'enjeu est de rendre visible les entreprises artisanales sur ce marché de la maintenance (entretien et dépannage). Cette séance sera l'occasion de faire un point d'étape sur le travail réalisé et d'échanger sur les outils d'accompagnement nécessaires à l'artisan.

10H00 - 11H00

Pause et visite de l'exposition

11H00 - 12H30

Stratégies de développement du gaz naturel

Au-delà du renforcement début 2015 du partenariat engagé entre la CAPEB et le principal acteur de distribution de gaz naturel en France, la maîtrise des consommations énergétiques dans l'habitat met le déploiement du compteur communicant Gazpar au centre des intérêts des acteurs de la filière gaz. Réelle opportunité pour les artisans chauffagistes ou menace ?

12H30 - 14H00

14H00 - 15H30

La ventilation des logements en rénovation

Les dispositifs de ventilation étant les moyens les plus efficaces pour satisfaire les besoins d'hygiène et de confort dans l'habitat, un ouvrage destiné à accompagner les artisans dans la préconisation des solutions les plus performantes sera présenté. Un temps sera consacré à la présentation d'initiatives locales développées par le réseau de la CAPEB en matière de sensibilisation des artisans sur la ventilation dans les logements.

15H30 - 16H30

Pause et visite de l'exposition

16H30 - 18H00

Intégration des énergies renouvelables et fatales en rénovation

Le développement des systèmes EnR dans l'existant repose sur une conjonction entre les bénéfices énergétiques, les bénéfices économiques et la valorisation du patrimoine. Cette séance sera l'occasion, avec l'aide d'un bureau d'études, de dresser un panorama des différentes solutions performantes disponibles sur le marché.

À PARTIR DE 20H00

Soirée festive et conviviale autour de la piscine du Sport Beach

Ambiance estivale et musicale. Tenue suggérée « Tous en Blanc ».

SALLE RIOU - ÉTAGE 2

COUVERTURE

9H00 - 10H00

Les écrans de sous toiture : ce qu'il faut savoir

Les écrans de sous toiture, dont la fonction première est de garantir l'étanchéité à l'eau des combles améliorent aussi l'étanchéité à l'air de l'habitat. Attention, ils ne sont pas obligatoires en toutes circonstances. Les questions posées par le réseau seront abordées ainsi que toutes les solutions techniques possibles. Un point sur la pose des isolants sera également effectué.

10H00 - 11H00

Pause et visite de l'exposition

11H00 - 12H30

Une nouveauté : le « kit couvreur »

Présentation du nouveau « Kit couvreur » qui donne des outils et documents concrets aux entreprises de couverture pour faciliter leur travail et assurer toujours plus de prévention. Ce kit comprend les obligations administratives, les formations obligatoires, les documentations techniques essentielles, les obligations et droits du chef d'entreprise et de ses salariés. Un volet prévention sera également disponible.

Déjeuner

14H00 - 15H30

Logiciel échafaudage 3D

Présentation d'un logiciel en 3D et en couleurs pour réaliser des échafaudages pour tous types de bâtiments : façades, tours, plateformes... L'atout des nouveaux outils numériques : possibilités d'impressions des plans à l'échelle, détermination automatique de la liste des pièces nécessaires.

15H30 - 16H30

Pause et visite de l'exposition

16H30 - 18H00

Échanges avec les délégués

Les conseillers professionnels couvreurs de l'UNA CPC proposent un débat libre avec les délégués. Ce temps, réservé au dialogue, est une opportunité de discuter de tous les thèmes d'actualités concernant la profession. Un succès chaque année.

SAMEDI 27 JUIN

LES ÉCHANGES PROFESSIONNELS DU SAMEDI

Pour la première fois, cette édition des Journées Professionnelles de la Construction vous propose au choix de participer à un des trois ateliers dont les sujets concernent tous les métiers. Prévention, qualifications RGE, entreprise artisanale aujourd'hui, autant de thèmes qui illustrent la capacité des artisans à s'adapter et à répondre aux mutations de la société. Ces ateliers laisseront une large place aux échanges avec les participants.

10H00 - 12H30

L'investissement durable et gagnant : la Prévention !

La prévention des risques est fondamentale pour une meilleure performance économique de votre entreprise, une valorisation de son image auprès de vos clients mais aussi auprès de vos salariés. Cet atelier abordera les thématiques suivantes :

- Prévention : performance économique et aides financières disponibles pour l'entreprise ;
- Sujets d'actualité : Un assouplissement de la réglementation relative aux apprentis, quelles avancées ? « Compte pénibilité », position syndicale et état des lieux ;
- Stress des artisans : causes, conséquences et solutions.

Cet atelier permettra aux délégués de mieux saisir les enjeux liés à ces questions et d'échanger avec leurs représentants confédéraux, en présence d'un grand témoin.

Les qualifications RGE, contraintes et opportunités

Les incitations financières dédiées à la rénovation énergétique des bâtiments (CITE, ECO PTZ, CEE...) font désormais l'objet d'une éco-conditionnalité réglementaire. Entre opportunité d'afficher sa différence et difficulté d'obtenir le sésame, les artisans ont exprimé aux Journées Professionnelles de la Construction de Clermont-Ferrand en 2014 leur volonté de faire évoluer le dispositif :

- Quelles sont les propositions faites par la CAPEB aux Pouvoirs Publics pour rendre les qualifications RGE plus accessibles aux artisans ? Quelles sont les simplifications obtenues ?
- Quelles sont les difficultés qui peuvent actuellement persister et constituer des freins à la détention d'une (ou de plusieurs) qualification(s) RGE ? Des témoignages d'artisans viendront illustrer différentes situations et enrichir les échanges.
- Et demain : quelle utilisation de la qualification RGE ?

Cet atelier permettra à chaque délégué d'être informé des derniers travaux menés par la CAPEB sur ce sujet d'actualité et d'échanger avec les élus confédéraux en charge du suivi de ce dossier.

L'entreprise artisanale d'aujourd'hui

L'entreprise artisanale du bâtiment sait répondre aux défis économiques, sociétaux et environnementaux. De nouvelles attentes émergent que les artisans du bâtiment ont donc tout intérêt à prendre en compte :

- Le marché, les clients, la concurrence : notre environnement change. Les stratégies commerciales sont déjà présentes au sein d'un certain nombre de nos entreprises artisanales, il est utile qu'elles se généralisent.

-> **Échanges de perceptions.**

- La qualité de notre offre nous différencie de nos concurrents et permet de répondre à la multiplicité des besoins de nos clients. Encore faut-il le faire savoir ! « Passer à l'acte commercial » c'est miser sur :

- la pertinence des réponses techniques et leur valeur ajoutée,
- la qualité de la relation d'écoute et de proximité avec le client,
- la performance des outils proposés, notamment financiers (CITE ...) et numériques (maquette numérique).

-> **Témoignages.**

- Notre capacité à nous organiser et à investir dans nos compétences et celles de nos compagnons est essentielle pour contribuer plus que jamais aux enjeux de la qualité de la construction.

-> **Illustrations.**

Cet atelier permettra aux délégués de mieux saisir les enjeux liés à ces questions et d'échanger avec leurs représentants confédéraux.

12H30 - 14H00

Déjeuner



4^e édition

LE SEUL CONCOURS D'INNOVATIONS PAR ET POUR LES ARTISANS DU BÂTIMENT

Ne laissez plus vos innovations
dans l'ombre, elles sont la clé
de l'artisanat du bâtiment de demain

Les candidats doivent remplir la fiche de candidature et la retourner dûment complétée **avant le 31 janvier 2016**, cachet de la Poste faisant foi à :

Concours de l'innovation de la CAPEB
Agence Hopscotch
19 rue Pierre Sénard
75009 PARIS

La fiche de candidature est disponible dans toutes les CAPEB, sur le site www.capeb.fr ou sur simple demande en contactant le 01 58 65 10 77 ou concours-innovation@capeb.fr

L'envoi peut être accompagné de pièces jointes illustrant l'initiative présentée : photos, articles de presse, plaquette commerciale, ou tout document pouvant appuyer la candidature.

➔ Catégorie Produits

et Services destinés aux Entreprises

Vous êtes un artisan, un fabricant, une entreprise de services, une association, un organisme et vous avez développé une solution ou un produit innovants spécifiquement adapté aux besoins des entreprises du bâtiment : la catégorie "Produits et Services" s'adresse à vous.

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun, fabricants, industriels, entreprises de services, organismes publics et para-publics, associations.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat[s] dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant
- Valorisation du savoir-faire des artisans
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un besoin spécifique lié aux travaux de rénovation ou aux problématiques des TPE artisanales
- Gains permis en termes d'amélioration de la gestion de l'entreprise, de rapidité, d'efficacité, de facilité ou de qualité de mise en œuvre
- Qualité, pérennité

Dotation

Promotion et communication auprès des entreprises artisanales.

➔ Catégorie Démarches

Vous êtes un artisan, vous avez mis en place une démarche innovante dans votre entreprise (organisation, communication, démarches commerciales, offre...), avec d'autres entreprises artisanales ou avec d'autres acteurs de la filière? La catégorie "Démarches" est faite pour vous !

Les candidats éligibles

Entreprises artisanales ou groupements d'entreprises artisanales inscrites au répertoire des métiers sous le régime de droit commun français.

Le cahier des charges

Sera déclaré vainqueur, le ou les candidat[s] dont la démarche répond au maximum de critères suivants :

- Nouveauté, caractère innovant dans l'offre de service aux clients
- Pertinence de la "réponse" par rapport à un contexte
- Collaboration exemplaire entre artisans et/ou partenaires
- Qualité, pérennité, caractère professionnel

Dotation

Un chèque de 5 000 € et la promotion de la démarche.